

Date de dépôt : 26 août 2010

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition : Menace de démolition d'une
partie du quartier des Grottes**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 juin 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Des informations partielles de toute nature circulent en ce qui concerne les travaux de rénovation et d'agrandissement de la gare Cornavin. Une série d'immeubles situés le long des voies de chemin de fer serait vouée à la démolition.

Les habitant-e-s du quartier des Grottes, de l'Îlot 13, de la rue Voltaire et autres riverain-e-s sont inquiets et s'interrogent.

Nous demandons aux Autorités genevoises, cantonales et communales:

- *d'informer la population sur les intentions et les projets des parties engagées, à savoir les CFF, le canton et la Ville;*
- *de maintenir l'intégrité du quartier en renonçant à la démolition d'immeubles;*
- *d'exiger des CFF le concept d'une gare qui optimise la surface actuellement disponible en trouvant des solutions innovantes sur les plans organisationnel et technologique.*

N.B. : 3 signatures

*Association des
Habitant-e-s de l'Îlot 13
Rue de Montbrillant 14
1201 Genève*

*Le groupement des
riverain-e-s de la place
des Grottes*

*Le responsable de la
commission circulation
et aménagement du
contrat de quartier*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Cette pétition, déposée au Grand Conseil le 10 décembre 2009 par les représentants de l'Association des Habitant-e-s de l'Îlot 13 et du groupement des riverain-e-s de la place des Grottes, ainsi que par le responsable de la Commission circulation et aménagement du contrat de quartier, a été discutée à quatre reprises par la Commission des pétitions, qui l'a renvoyée au Conseil d'Etat en date du 18 juin 2010.

A ce stade, il est difficile pour le Conseil d'Etat d'évaluer l'impact futur de l'extension de la gare de Cornavin sur le quartier des Grottes et de se positionner de manière définitive sur ce projet; aucune requête en autorisation de démolir ou de construire n'a encore été déposée en la matière.

Le projet d'extension de la gare fait actuellement l'objet d'études de la part des CFF, auxquelles participe le canton de Genève. Leurs conclusions ne sont à l'heure actuelle pas connues et ne devraient pas intervenir d'ici deux ou trois ans.

Le Conseil d'Etat souligne toutefois que les options qui seront prises dans ce cadre seront décidées *in fine* par l'Office fédéral des transports. Néanmoins, la participation active du canton de Genève aux études relatives à ce projet d'extension de la gare de Cornavin lui permet de faire entendre sa position et de prendre ainsi en considération les différents intérêts en jeu.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP